



Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

REUNION DES MEMBRES DU BUREAU DU 16 NOVEMBRE 2020

Délibération PNMCCA_BUR_2020_09

Adoption du compte-rendu de la réunion du bureau du 28 Août 2020

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 13 Juillet 2018 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 28 Juin 2019 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

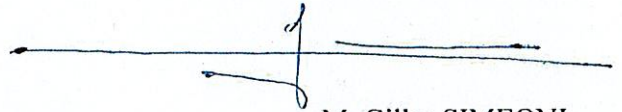
Article 1 :

Le Bureau approuve et adopte le compte-rendu de la réunion du Bureau du 28 Août 2020, conformément au document ci-après.

Article 2 :

Le directeur général de l'Office Français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

U Presidente di u Parcu naturale marinu
di u Capicorsu è di l'Agriate,

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it, and a small loop at the end of the vertical stroke.

M. Gilles SIMEONI.

**Vendredi 28 août – Luri, Salle communale
Bureau**

Étaient présents :

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Patricia BRUCHET pour la DREAL
- Laurent BOULET pour la DDTM (représente également Monsieur le Préfet de Haute Corse)

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents :

- Anne-Laure SANTUCCI
- Marie-Laure BEGNIS
- Francis MAZOTTI
- Ange-Pierre VIVONI

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Gérard ROMITI
- Louis AZARA

Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Jean-Jacques RIUTORT

Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Christian NOVELLA

Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Joseph MUSELLI

Personnalités qualifiées :

- Cathy CESARINI

Membres excusés ou représentés :

Président :

- Gilles SIMEONI

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jean-Valère GERONIMI
- Stéphane CLÉMOT

Équipe du Parc :

- Madeleine CANCEMI, directrice déléguée
- Marlène SAVELLI
- Anne-Charlotte DELLAMONICA
- Mathilde FILIPPI
- Kévin Da CUNHA de FREITAS LEAL
- Nicolas TOMASI
- Jean-Laurent MASSEY
- Pierre-Ange GIUDICELLI
- Alexandre CRISPI

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le bureau du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate s'est réuni ce **vendredi 28 août** à la salle communale de *Luri*, au cœur du territoire du Parc, afin de valider les différents points à l'ordre du jour :

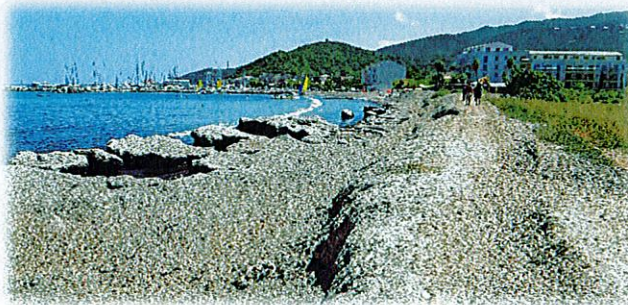
- Dossiers de subvention en cours
- Point sur les actions du Parc réalisées durant la saison estivale 2020
- Points complémentaires :
 - Constat de pollutions liées à l'activité maritime en baie de *Siscu*
 - Retour sur l'enquête de pêche de loisirs

Madame **Anne Laure SANTUCCI** ouvre la séance à 9h00 et prie l'assemblée d'excuser l'absence de Monsieur SIMEONI. Elle présidera cette réunion en tant que vice-présidente du Parc.

Avant de débuter avec les dossiers de subventions l'approbation du compte rendu de la séance du 16 Septembre 2019 est soumis au vote.

Le compte rendu de la séance du 16 Septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Dossiers de subventions en cours



➤ Gestion des banquettes de Posidonie et activités socio-économiques

Afin de concilier protection de l'environnement et activités socio-économiques des communes concernées, le Parc a mené des suivis scientifiques sur la répartition spatiale des banquettes de

Posidonie sur son territoire. Les données scientifiques générées tout au long de l'année démontrent que les plages de certaines communes sont occupées à plus 50% par les banquettes. Les événements météorologiques de 2019 ont provoqué l'arrivée massive des feuilles mortes de posidonie dans plusieurs communes, dont les plages sont devenues inaccessibles en pleine période touristique.

Ainsi, au-delà des suivis menés depuis 2018, la crise de 2019 a imposé des mesures de gestion exceptionnelles. Parmi ces mesures, le Parc a renforcé son dispositif d'aide sur le plan technique et financier aux communes fortement impactées par ce phénomène afin de faciliter la prise de décision auprès des élus. Fort de cette expérience, une stratégie de gestion des banquettes a été élaborée et sera débattue au cours du prochain conseil de gestion du Parc.

C'est dans ce contexte que les communes de *Ruglianu* et de *Patrimoniu* ont sollicité le concours financier du Parc pour la gestion raisonnée de ces banquettes.

- En amont de la saison estivale : déplacement des banquettes selon un cahier des charges précis délivré par le parc après avis du comité technique (OEC, DREAL DDTM, Cdl, CdC...), pour permettre le développement des activités sans impacter l'équilibre naturel des plages concernées.
- Après la saison estivale : remise en place éventuelle des volumes amassés sur la plage pour lutter contre l'érosion et donc protéger le trait de côte lors des phénomènes cycloniques hivernaux.

Le bureau du Parc a souhaité répondre favorablement à ces deux demandes de subvention.

Point sur les actions du Parc réalisées durant la saison estivale

➤ Point d'étape des actions estivales 2020

L'équipe du Parc a dressé un compte-rendu des différentes actions conduites durant la saison estivale, réparties en cinq pôles : connaissance du milieu, gestion durable des activités, police de l'environnement, communication et sensibilisation.

- **Actions de connaissance**
 - Analyse écologique et illustration des récifs coralligènes profonds (Finalité 7)
 - Inventaire biologique via ADN environnemental (Finalités 3, 4)
 - Diagnostic écologique du cantonnement de pêche (Finalités 3, 4, 7)
 - Suivi des nids de balbuzards (un 5^{ème} nid découvert) (Finalité 2b)
 - Déploiement des sondes de température (Finalité 15)
 - Protocoles STARECAPMED (Finalité 7a)



Coralligène profond

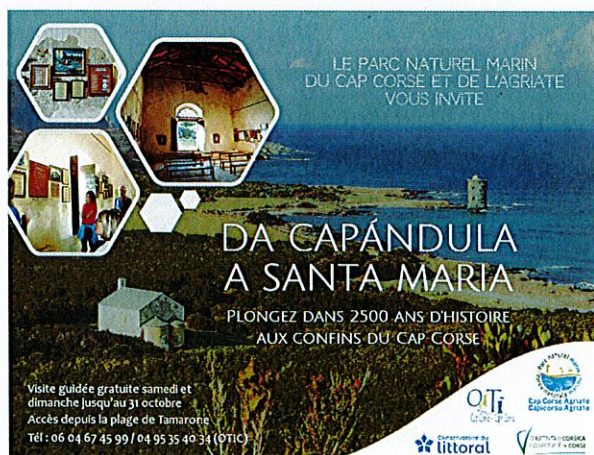
- **Action gestion et développement durable des activités**
 - Gestion des banquettes de posidonie : suivi des travaux, échanges avec les élus, réunions, suivi de l'évolution des banquettes (Finalité 11)
 - Projet RESOBLO : observatoire des activités de loisir (Finalité 11)
 - Début de l'enquête sur la pêche de loisir (Finalité 10d)
 - Finalisation de l'Analyse Risque Pêche (Finalité 7, 8, 9)
 -
- **Actions de police (Finalité 17)**
 - Pêche, anti-braconnage
 - Distribution de guides de réglementation pour la pêche de loisir auprès des pêcheurs, magasins de pêche, ports de plaisance, offices de tourisme, etc.
 - Sensibilisation à l'application Donia pour lutter contre mouillage dans les herbiers de posidonie, et déplacements de grosses unités mouillées dans les herbiers.
 - Veille au respect des règles de navigation (chenaux, vitesse...).
 - Surveillances de nuit dans le cantonnement de pêche de *San Fiorenzu* : 2 infractions de pêche ont été relevées
- **Actions de communication (Finalité 19)**
 - Reportage TF1 : campagne d'été OFB sur la police des mers et l'impact du mouillage sur les herbiers de Posidonies
 - Corse-Matin : couverture + double-page de présentation du Parc, des enjeux et des actions engagées
 - Corse Net Infos + RCFM + France 3 ViaStella : promotion de l'exposition Da Capandula à Santa Maria
- **Actions de sensibilisation (Finalité 19)**
 - Distribution de multiples supports : plaquette de présentation du Parc, sets de table illustrés sur la faune marine pour les enfants dans les restaurants, fascicules sur les bons gestes à adopter en plongée sous-marine.
 - Sensibilisation en Kayak / Arrêté de protection de biotope (APB) de *San Fiorenzu*

Trois prochains événements ont également été annoncés :

- Projection conférence de Laurent Ballesta le mercredi 2 septembre à 21h
- Scola di u Mare, portée par l'association Cap Corse Handicap : 2 journées d'éducation à l'environnement sur le port d'*Erbalunga*
- Exposition « Plongée au cœur des canyons », une immersion à la découverte de la biodiversité exceptionnelle mais fragile des canyons de Méditerranée. L'exposition se tiendra du 1^{er} octobre au 15 novembre au Salon d'honneur de la Collectivité de Corse.

➤ Valoriser le patrimoine culturel et le lien terre-mer

Une action proposée cet été concerne la valorisation du site de la chapelle Santa Maria, située sur le sentier des douaniers, au cœur d'un vaste site protégé du Conservatoire du littoral. En effet, le Parc a souhaité favoriser la mise en valeur de ce site cher au cœur des Cap_corsins en rendant possible cet accueil par des guides professionnels, conformément aux enjeux de valorisation du patrimoine culturel maritime affirmés dans son plan de gestion. Cette mission, prévue sur les 4 mois de juillet à octobre 2020 les week-ends est coordonnée avec la Collectivité de



Corse qui gère le site et l'Office du Tourisme intercommunal du Cap Corse.

Inaugurée en octobre 2019, l'exposition réalisée permet de mieux appréhender l'histoire de ces territoires, leurs usages anciens et récents à travers de multiples dimensions. Deux mille cinq cents ans de l'histoire du site de *Capandula-Santa Maria* y est raconté avec des textes brefs largement illustrés. L'importance de ce site, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, est avant tout liée à sa situation sur une route maritime de première importance, comme en témoignent les nombreuses épaves qui jalonnent les fonds. L'histoire maritime de la Méditerranée occidentale est la toile de fonds qui permet de comprendre les aventures extraordinaires qu'ont connues ces lieux.

➤ Deux parrainages pour dynamiser et valoriser le territoire

Le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate a également pour vocation d'apporter son aide aux porteurs de projets engagés pour la préservation du milieu marin et valorisant le territoire. Le Parc a ainsi parrainé deux actions durant la saison estivale 2020 : la première concerne la rédaction d'une double-page dans le magazine annuel gratuit « Cap Corse » afin de détailler les enjeux et actions du Parc, et favoriser son ancrage dans le territoire.

La seconde initiative, « A Scola di u Mare », est portée par l'association Cap Corse Handicap et consiste en deux journées dédiées à l'éducation à l'environnement pour le groupe scolaire de *Brandu*. Ces deux journées prendront place sur la marine d'*Erbalunga* et mobiliseront plusieurs acteurs du territoire autour de la découverte et la protection du milieu marin, tout en sensibilisant les plus jeunes à la problématique de l'accessibilité. Pratique du kayak et de la plongée, apprentissage des nœuds marins, initiation au sport adapté et ateliers sur la réglementation du Parc seront au programme.

La séance est levée à 12h45 par la vice-présidente **Madame Anne-laure SANTUCCI**.